

ville de pully

Municipalité

Préavis N° 14 - 2013 au Conseil communal

Ch. du Montillier

Travaux d'urgence occasionnés par une fuite d'eau potable

Crédit demandé CHF 520'000.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction des travaux et des services industriels,
M. M. Zolliker, Conseiller municipal

Pully, le 14 août 2013

Table des matières

1.	Objet du préavis _____	3
2.	Historique _____	3
3.	Etat et descriptif des travaux projetés _____	4
3.1.	Etat actuel de la chaussée _____	4
3.2.	Etat actuel de la conduite _____	4
3.3.	Travaux projetés _____	4
3.4.	Estimation du coût des travaux _____	5
4.	Procédures _____	6
4.1.	Procédure de consultation du projet routier _____	6
4.2.	Procédure de l'appel d'offres _____	6
5.	Demande de crédit et de financement _____	6
5.1.	Prestations du personnel communal _____	6
6.	Planification des travaux _____	7
6.1.	Organisation du chantier _____	7
6.2.	Durée prévue des travaux _____	7
7.	Développement durable _____	7
7.1.	Dimension économique _____	7
7.2.	Dimension environnementale _____	8
7.3.	Dimension sociale _____	8
8.	Communication _____	8
9.	Programme de législature _____	8
10.	Conclusions _____	9

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Une fuite d'eau potable a eu lieu le samedi 6 juillet 2013 au ch. du Montillier, en face de l'immeuble n° 10, occasionnant des dégâts considérables sur la chaussée.

Les travaux d'urgence (pose d'un manchon de réparation) ont été entrepris afin de rétablir l'écoulement dans le réseau d'eau potable. Par ailleurs, la Police Est Lausannoise a mis en place une signalisation adéquate pour sécuriser le site.

La chaussée a subi d'importantes dégradations qui nécessitent des mesures d'assainissement urgentes.

Il est dès lors indispensable de réfectionner la chaussée sur l'ensemble de la surface endommagée (env. 1'500 m²) dans les plus brefs délais afin de pouvoir garantir la sécurité des usagers. Par ailleurs, la conduite d'eau potable à l'origine de ces dégâts sera quant à elle remplacée sur une longueur d'environ 210 m.

2. Historique

La conduite d'eau potable du ch. du Montillier a été posée en 1977, période au cours de laquelle (de 1970 à 1986 environ) la qualité des matériaux et les conditions de pose étaient souvent mauvaises, à Pully comme ailleurs, conduisant à une vitesse de dégradation des conduites supérieure aux attentes.

Dans le cadre du préavis N°04 - 2008 " Collège Arnold Reymond - Ch. du Fau-blanc - Ch. du Montillier - Av. des Alpes", des travaux ont été entrepris en 2008, sur le ch. du Montillier, dans le but de mettre en séparatif le quartier Fau-blanc/Montillier.

Pour des raisons économiques, mais également parce qu'aucune fuite n'avait été recensée sur ce tronçon, la conduite d'eau potable n'a pas été remplacée dans le cadre de ces travaux.

3. Etat et descriptif des travaux projetés

3.1. Etat actuel de la chaussée

En raison de la fuite du 6 juillet 2013, la chaussée est aujourd'hui dégradée sur une surface d'environ 1'500 m². Une réfection complète de celle-ci doit impérativement être entreprise.

3.2. Etat actuel de la conduite

La conduite, posée en 1977, est en fonte ductile d'un diamètre de 150 mm.

Bien que la conduite soit théoriquement à la moitié de sa durée de vie, il est proposé de la remplacer. En effet, la qualité des conduites posées dans les années 70 est parfois inférieure à la qualité de celles posées antérieurement. L'événement du 6 juillet 2013 a montré en outre qu'une rupture sur cette conduite pouvait engendrer des dégâts très importants.

3.3. Travaux projetés

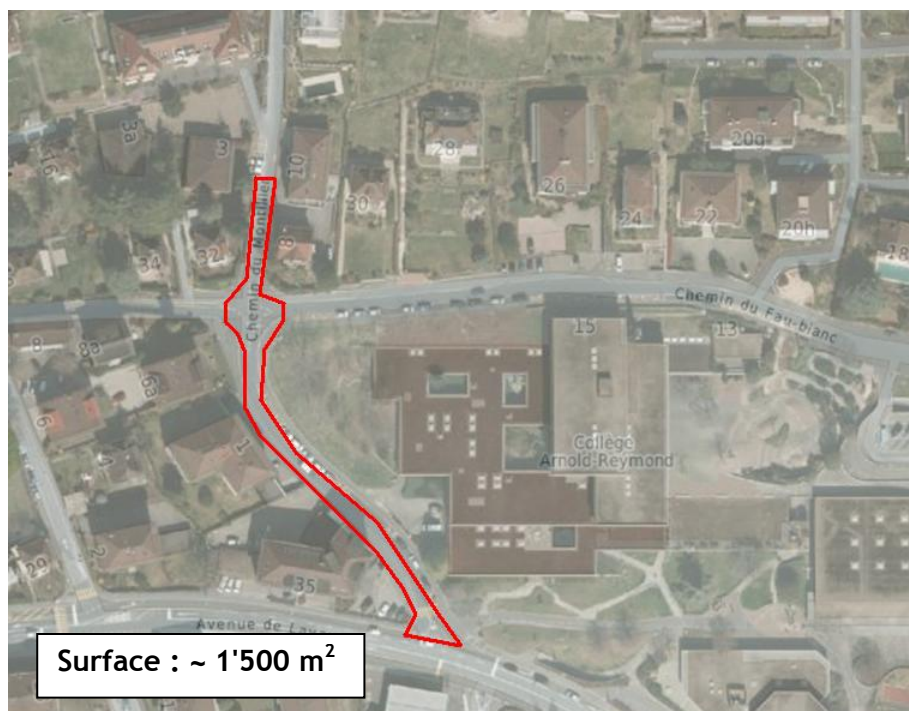
En ce qui concerne la chaussée, les travaux consistent à réaliser une réfection complète de la partie supérieure de la route soit :

- le remplacement d'environ 10 cm de la couche supérieure de la fondation de la route afin que la portance du sol soit suffisante ;
- la pose éventuelle d'un géotextile ;
- le remplacement des 8 cm d'enrobé bitumineux (5 cm de couche de liaison et 3 cm de couche de roulement).

Les trottoirs ne seront pas modifiés.

De plus, la conduite d'eau potable sera remplacée dans l'emprise des travaux de la chaussée, soit sur une longueur d'environ 210 m.

Dans le cadre du préavis N° 04 - 2008, des travaux ont été réalisés sur les réseaux électriques, l'éclairage public et l'assainissement. Aucun complément n'est dès lors nécessaire.



3.4. Estimation du coût des travaux

Le montant estimé des travaux s'élève à CHF 520'000.00 TTC et n'autorise pas son financement par le biais du compte d'investissement 812.5040 « EMR », limité à CHF 250'000.00 par an.

Génie civil "chaussée" (installation de chantier, dégrappage, évacuation des matériaux, fourniture et mise en place de tout-venant et d'enrobé bitumineux et év. pose d'un géotextile)	CHF	200'000.00
Génie civil "eau potable" (fouille en tranchée, étayage, fourniture et mise en place de sable et de tout-venant)	CHF	140'000.00
Appareillage "eau potable"	CHF	50'000.00
Mise en œuvre externe de l'appareillage	CHF	15'000.00
Laboratoire routier (contrôle de la mise en œuvre)	CHF	7'000.00
Marquage au sol	CHF	3'000.00
Régie, divers et imprévus, env. 15 %	CHF	65'000.00
Total HT	CHF	480'000.00
TVA 8 % arrondi	CHF	40'000.00
Total général des travaux TTC	CHF	520'000.00

Le montant total de ces travaux sera comptabilisé dans les comptes de la Commune à charge du réseau d'eau potable étant donné que les dégâts sont le résultat d'une fuite sur ledit réseau.

4. Procédures

4.1. Procédure de consultation du projet routier

Aucune modification de la géométrie routière n'est prévue dans le cadre de ce projet. Il n'est dès lors pas nécessaire de le soumettre au Département des infrastructures et des ressources humaines (ci-après DIRH), ni de le mettre à l'enquête publique.

4.2. Procédure de l'appel d'offres

Il sera procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 3 à 5 entreprises spécialisées, conformément à la législation sur les marchés publics.

5. Demande de crédit et de financement

Il s'agit d'un crédit total de CHF 520'000.00 TTC que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

Ce crédit sera financé par un prélèvement sur les disponibilités de la bourse communale. En principe, la Ville de Pully devrait être en mesure de financer cet investissement par des fonds propres et, par conséquent, de ne pas recourir à l'emprunt.

5.1. Prestations du personnel communal

Les prestations internes relatives aux travaux des divers services comprenant les missions de coordination générale des travaux, de contrôle, de surveillance et autres travaux d'installation sont estimées comme suit :

Bureau technique DTSI	CHF	30'000.00
Total général	CHF	30'000.00

Ces prestations seront assurées par le personnel de la DTSI et ne sont pas comprises dans la demande de crédit.

6. Planification des travaux

6.1. Organisation du chantier

Ce chantier a pour contraintes principales le trafic sur ce tronçon, ainsi que le maintien des accès privés.

- Les étapes des travaux seront organisées afin de limiter au maximum l'impact sur le trafic routier.
- Pendant la durée des travaux, tout sera entrepris pour maintenir l'accès des véhicules aux propriétés. Les riverains seront priés de se conformer à la signalisation qui sera mise en place et aux indications qui leur seront communiquées.

6.2. Durée prévue des travaux

Pour information, ces travaux seront exécutés le plus rapidement possible selon les disponibilités des entreprises de génie civil.

La durée des travaux, dépendante de la météorologie, est estimée à environ 2 mois.

Pour des raisons de sécurité des usagers, la Municipalité souhaite réaliser ces travaux cette année encore.

7. Développement durable

Pour rappel, le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cette définition a été proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par le canton de Vaud au sein de l'Unité de développement durable du DIRH, permet d'apprécier l'engagement des projets en faveur du développement durable.

7.1. Dimension économique

- Solution économiquement avantageuse. Le renouvellement de la conduite d'eau potable est justifié car les dégâts en cas de nouvelle fuite sont financièrement importants.

7.2. Dimension environnementale

- les critères d'adjudication des travaux prendront en compte le mode opératoire d'exécution du marché face aux exigences et contraintes environnementales ;
- les travaux généreront inévitablement des déchets. Certains matériaux seront réutilisés dans la mesure du possible.

7.3. Dimension sociale

- Garantie de la sécurité des usagers de la route.

8. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'action particulière de communication.

9. Programme de législature

Ces travaux ne font pas partie du programme de législature de la Municipalité. Cette mesure s'inscrit dans le cahier des charges du service responsable du dossier.

10. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully

vu le préavis N° 14 - 2013 du 14 août 2013,
vu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter le projet de réfection de la chaussée au ch. du Montillier et du remplacement de la conduite d'eau potable dans l'emprise de la réfection ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 520'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation de ces travaux. Ce montant est à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 août 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner